



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et inclusion

Législation sociale et de l'emploi, dialogue social

Libre circulation des travailleurs, coordination des systèmes de sécurité sociale

Bruxelles, le
DG EMPL-B.4/MM/hl

**Objet: Appel d'offres - Procédure ouverte n° VT/2013/015
"Réseau d'experts sur la mobilité au sein de l'Union – coordination
des systèmes de sécurité sociale et libre circulation des travailleurs"**

**Lot 1: Compétence juridique dans le domaine de la coordination des
systèmes de sécurité sociale et de la libre circulation des travailleurs**

Lot 2: Statistiques et compilation des données nationales

Madame, Monsieur,

La Commission européenne envisage la passation du marché public décrit en objet. Vous trouverez ci-joint le cahier des charges relatif au dit marché, qui énumère tous les documents à produire pour soumettre une offre, ainsi que le projet de contrat.

1. Si vous envisagez de participer à ce marché, veuillez soumettre votre offre en triple exemplaire (un original et deux copies) dans l'une des langues officielles de l'Union européenne.
2. Les offres doivent être transmises par lettre:
 - a) soit par la poste (lettre recommandée) ou par un service de messageries (y compris par messagerie privée), **au plus tard le 14 août 2013**, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt font foi, à l'adresse ci-dessous;
 - b) soit par dépôt au plus tard le **14 août 2013** à 16 heures à l'adresse ci-dessous. Dans ce cas, le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté et signé par le fonctionnaire du service du courrier central de la Commission à qui les documents auront été remis.

Ce service est ouvert de 8 heures à 17 heures du lundi au jeudi et de 8 heures à 16 heures le vendredi; il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés de la Commission.

<u>Par la poste:</u> APPEL D'OFFRES VT/2013/015 Commission européenne DG Emploi, affaires sociales et inclusion Unité EMPL-B.4 - J-54 02/057 À l'attention de M. Jackie Morin B – 1049 Bruxelles Belgique	<u>Par messagerie ou dépôt:</u> APPEL D'OFFRES VT/2013/015 Commission européenne DG Emploi, affaires sociales et inclusion Unité EMPL-B.4 - J-54 02/057 À l'attention de M. Jackie Morin Avenue du Bourget 1 B-1140 Bruxelles (Evere) Belgique
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées, l'enveloppe intérieure portant, en plus de l'indication du service destinataire, comme indiqué ci-dessus, la mention «APPEL D'OFFRES – À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER». Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur.

3. Toute offre doit:

- être signée par un mandataire dûment habilité du soumissionnaire;
- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres.

4. La période de validité des offres, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre, est de 9 mois à compter de la date de clôture du dépôt des offres.

5. La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans la présente invitation à soumissionner, dans le cahier des charges et dans le projet de contrat, et le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

6. Les offres ne peuvent en aucun cas dépasser les sommes suivantes:

- pour le lot 1: 850 000 EUR
- pour le lot 2: 200 000 EUR.

7. Les frais occasionnés par la préparation et la soumission des offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.

8. Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

Avant la date de clôture du dépôt des offres:

- À la demande du soumissionnaire, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché.

Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées, par écrit uniquement, à l'adresse EMPL-TENDER-2013-015@ec.europa.eu.

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignement supplémentaire reçue moins de cinq jours ouvrables avant la date de clôture du dépôt des offres.

- De sa propre initiative, la Commission peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou de toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents d'appel à la concurrence.
- Le cas échéant, les renseignements supplémentaires et les informations précitées seront publiés à l'adresse <http://ec.europa.eu/social>. Cette page web sera mise à jour régulièrement. Les soumissionnaires ont la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la durée de l'appel d'offres.

Après l'ouverture des offres

- Si une offre nécessite une demande d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire, ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.
9. La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part de la Commission. L'obligation contractuelle de la Commission ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.
 10. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.
 11. Dès son ouverture par la Commission, l'offre est considérée par cette dernière comme confidentielle et devient sa propriété.
 12. Les soumissionnaires sont informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres par courrier électronique. Ils sont tenus de fournir, dans les coordonnées mentionnées dans leur offre, une adresse de courrier électronique valide et de vérifier régulièrement leur messagerie.
 13. Si le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse, CV), ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de votre offre, conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner, et seront traitées uniquement à cette fin par l'unité B.4 de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion. Des renseignements détaillés concernant le traitement de vos données à caractère personnel figurent dans la déclaration de confidentialité consultable à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/dataprotectionofficer/privacystatement_publicprocurement_en.pdf.

14. Vos données à caractère personnel peuvent être enregistrées par le comptable de la Commission soit uniquement dans le système d'alerte précoce (SAP), soit à la fois dans le SAP et la base de données centrale sur les exclusions, si vous vous trouvez dans l'une des situations visées par:

- la décision 2008/969/CE, Euratom de la Commission du 16 décembre 2008 relative au système d'alerte précoce (pour de plus amples informations, consultez la déclaration sur la politique en matière de respect de la vie privée à l'adresse http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm), ou
- le règlement (CE, Euratom) n° 1302/2008 de la Commission du 17 décembre 2008 relatif à la base de données centrale sur les exclusions (pour de plus amples informations, consultez la déclaration sur la politique en matière de respect de la vie privée à l'adresse http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect_fr.cfm#BDCE).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jackie Morin
Ordonnateur subdélégué

Annexes:

- Annexe 1: cahier des charges VT/2013/015 + annexe I (articles 106 et 107)
- Annexe 2: modèle de contrat (y compris les annexes, qui font partie intégrante du contrat)
- Annexe 3: formulaire d'identification bancaire
- Annexe 4: formulaire «Entité légale»
- Annexe 5: déclaration sur l'honneur
- Annexe 6: Tableau synoptique de la capacité économique et financière